
Métallurgie (industries)
Haute-Vienne et Creuse

IDCC 937

Convention collective du 1^{er} juin 1977

[Étendue par arrêté du 22 juillet 1980, JO 21 septembre 1980]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

